



CONSEIL COMMUNAL

Séance du 28 mai 2024 à 19h00

A. SÉANCE PUBLIQUE

S.P.3 Pôle Finances - Service Finances - Ville - Comptes annuels de l'exercice 2023 –
(Christophe Lejeune)

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal,

Voici venu le moment de la dernière analyse des comptes de la mandature.

Je saisis cette opportunité pour exprimer ma reconnaissance envers l'administration pour la rigueur et la transparence dans la gestion des comptes de notre commune.

Cependant, malgré cela, je tiens à soulever plusieurs points préoccupants qui nécessitent toute notre attention pour les années futures.

Tout d'abord, en ce qui concerne le compte ordinaire, je suis contraint de souligner l'envolée inquiétante des frais de fonctionnement, certainement due à l'augmentation de prix de l'énergie, ainsi que l'augmentation notable des frais de transfert. Cette tendance alourdit considérablement notre charge financière et compromet notre capacité à investir dans des projets essentiels pour le bien-être de nos concitoyens. Il est donc de notre devoir de rester vigilant sur ce point.

Les frais de fonctionnement sont impactés par l'augmentation du coût de l'énergie, c'est évident, et d'aucuns diront que la situation sur ce point tend à s'améliorer. Nous ne partageons pas cet optimisme pour deux raisons essentielles : la cause racine de cette augmentation est un contexte international particulièrement tendu. Cette cause racine a une tendance à devenir de plus en plus préoccupante, même si, pour l'instant, des solutions de fortune permettent de nous faire croire le contraire (il n'y a pas de mesure de fonds prise actuellement pour une autonomie énergétique européenne).

La deuxième raison de notre inquiétude est la dégradation de notre environnement et ce que nous appelons "le coût de l'inaction". En effet, il devient de plus en plus évident maintenant que les impacts des non-investissements et de notre inertie par rapport au dérèglement climatique vont coûter de plus en plus d'argent à la collectivité.

Nous pensons donc que la prudence budgétaire est de mise et qu'une rationalisation des coûts de fonctionnement devient une question importante. Pour ceux qui y verraient une volonté d'austérité de notre part, détrompez-vous, c'est tout l'inverse, nous pensons que des dépenses d'investissement sont indispensables et nous ne les voyons pas arriver, j'aurais l'occasion d'y revenir

lorsque je parlerai des comptes extraordinaires.

De plus, nous nous inquiétons particulièrement de l'augmentation des dotations aux Régies communales autonomes (RCA) dédiées à la culture et aux sports. Nous avons eu l'occasion d'en débattre à maintes reprises et nous n'allons pas refaire ici le débat. Nous voulons simplement rappeler ici que ces montants sont en constante augmentation sans que les objectifs de "culture pour tous" et d'accessibilité au sport" ne soient véritablement poursuivis. En effet, les spectacles proposés par la Sucrierie appartiennent à une certaine catégorie de culture pour personne dans l'aisance financière, les salles restent très peu accessibles aux associations de culture locale, il n'y a toujours pas de piscine digne de ce nom pour favoriser l'apprentissage de la natation aux nombreux élèves de Wavre et il n'est pas encore possible de bénéficier de structures légères gratuites pour la pratique quotidienne du sport, bien que cela semble commencer à venir dans les projets, sans compter la difficulté de procurer un espace de jeu pour les ladies de football...

Par ailleurs, je souhaite attirer votre attention sur les transferts croissants vers le Centre Public d'Action sociale (CPAS), en mettant en lumière la paupérisation grandissante d'une partie de notre population. Il est inacceptable que certaines familles se retrouvent dans des situations précaires, d'autant plus que les mesures prônées par le MR concernant les allocations de chômage ne feraient qu'aggraver cette problématique.

De manière exceptionnelle, je tiens à souligner que les recettes de cette année sont élevées en raison d'une erreur de calcul à notre avantage. Cependant, il est impératif de comprendre que cette situation ne se reproduira pas dans les années futures, ce qui rendra notre situation financière encore plus délicate.

En ce qui concerne le compte extraordinaire, nous sommes préoccupés par le fait que près de 80% du crédit budgétaire soit inutilisé. Bien que cela puisse se justifier pour des projets tels que la rénovation de l'Hôtel de Ville et de l'Église Saint-Jean-Baptiste, nous constatons un retard inacceptable dans de nombreux chantiers, notamment celui de la place Henri Berger.

En général, nous regrettons d'ailleurs un sous-investissement massif dans des problématiques pourtant essentielles, comme je l'ai évoqué précédemment. Nous payons le prix de notre inaction et ce prix devient très important. Il est temps d'investir massivement dans des initiatives visant à renforcer la résilience de notre commune face aux aléas climatiques et à lutter efficacement contre le réchauffement climatique. Malheureusement, rien de significatif n'a été entrepris en ce sens au cours de cette législature, c'était pourtant une promesse.

Rien de significatif sauf les progrès réalisés dans le cadre du plan cyclable, financé par la Région wallonne et que nous saluons. Oui, les différents chantiers pour une nouvelle mobilité arrivent enfin à Wavre. Mais vous admettez que c'est une gomme que vous devez partager avec la Région wallonne et, en particulier, avec notre ministre de la mobilité. Comme quoi, il y a moyen de travailler ensemble pour une commune meilleure, non ?

En conclusion, Mesdames et Messieurs, il est impératif que nous examinions de

près ces différentes problématiques et que nous prenions des mesures concrètes pour assurer la viabilité financière de notre commune tout en répondant aux enjeux sociaux et climatiques à venir. C'est la responsabilité de l'équipe qui vous succédera et vous pouvez déjà compter sur nous, que ce soit à la barre ou à quai, pour que la commune de Wavre tienne ce cap.

Nous voterons ce compte, car il reflète bien la réalité actuelle de la commune.

Je vous remercie de votre attention.

Cordialement

S.P.7 Pôle finances - Comptabilité communale – Premières modifications budgétaires pour l'exercice 2024 des services ordinaire et extraordinaire (Christophe Lejeune)

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Cela fait longtemps, maintenant qu'on parle d'un nouvel arsenal de travaux et que les besoins deviennent criants. Les terrains ont été acquis et le projet a été soumis à l'enquête publique.

Mais, jamais, ce dossier n'a été présenté au conseil et, jamais, il n'a été évalué au niveau de son coût par cette assemblée.

C'est donc avec beaucoup de surprise que nous avons découvert cette première modification budgétaire pour le moins impactant. Nos premières réactions ont été, autant vous le dire très émotionnelles. 28 millions d'euros pour un Arsenal de travaux, comprenez bien que c'est énorme tout de même. Sans compter l'achat des terrains déjà avalés par la dette communale.

Mais dans la modification budgétaire donnée, il n'y a pas moyen de savoir comment cette somme est ventilée. Il n'y a non plus aucun moyen de faire des liens entre ce qui est positif pour l'environnement, pour le service des travaux et ce qui pourrait être plus accessoire.

Nous savons que 24 770 000 sont prévus à l'emprunt, mais nous ne savons pas si des subsides ont été sollicités et dans quelles mesures.

Les montants que vous nous proposez d'inscrire au budget sont très importants. Comment ces montants ont-ils été établis ? Par qui ont-ils été estimés ?

Vous pensez recourir à l'emprunt pour favoriser cette somme, mais la Ville, qui a acquis des terrains dans le cadre de ce projet, n'envisage-t-elle pas de valoriser, en échange, certaines de ses propriétés dans le cadre de cette opération ? Que va devenir le site de l'ancien dépôt communal notamment ? Enfin, pour l'emprunt, bénéficions-nous de bonnes conditions ? Sur combien d'années allons-nous emprunter ? À quel taux ? À taux fixe ? Quelles banques avons-nous sollicitées et que nous proposent-elles ?

Parce qu'il nous reste encore beaucoup d'incertitude dans ce dossier et que la

modification budgétaire dépend beaucoup de ce dernier, nous allons nous abstenir sur ce point.

S.P.14 Pôles Cadre de vie - Service Mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière
- Création d'un passage piéton rue Achille Bauduin (Christophe Lejeune)

Monsieur l'échevin de la mobilité,

Merci pour ce point attendu par les quelques Limalois résidant rue du Bois l'Abbé.

Néanmoins, il manque encore un maillon essentiel, la mobilité piétonne dans la rue Achille Bauduin, il s'agit de la continuité piétonne entre la gare de Limal, du côté du quai vers Ottignies, et tout le Par-delà-l'eau.

Pourtant, l'installation d'un passage pour piéton dans le virage de la rue Achille Bauduin avait été votée. Nous n'étions pas favorables au positionnement de ce dernier, nous l'aurions placé au croisement avec la rue des Prés.

En son temps, vous nous aviez rétorqué que la tutelle avait refusé cet emplacement pour des raisons obscures de proximité avec les voies de chemin de fer. Vous nous aviez précisé que l'emplacement à hauteur du pont était la solution préférée, alors même qu'il se trouve juste après la sortie de la N238 et dans un virage, où la visibilité rend la traversée périlleuse. Et de finalement voter ce dernier le 25 septembre 2019.

Pourtant, depuis, rien ! Auriez-vous décidé de négocier avec la tutelle pour revenir sur une proposition plus raisonnable ? Quand est-ce que vous allez enfin sortir le pot de peinture pour permettre cette continuité piétonne tant attendue par de nombreux navetteurs, dont une majorité d'écoliers ?

Merci pour votre réponse.

S.P.16 Pôles Cadre de vie - Service Mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière
- Création de trois passages piétons avenue de Chérémont (Jean Goossens)

Tout le monde connaît à Wavre, l'avenue de Chérémont, qui depuis bien des années est un axe de transit privilégié...et très fréquenté par les automobilistes voulant éviter les feux de la N4, et le centre de Wavre, en vue de relier rapidement Basse-Wavre à LLN ou l'E411.

Le comité de quartier de Chérémont a donc interpellé le Collège à ce sujet, eu égard aux sérieux problèmes de sécurité occasionnés par ce trafic dense. (vitesse excessive, marquages au sol absents ou effacés, trottoirs incomplets...)

Plusieurs propositions ont été faites dont certaines sont proposées ce soir à notre vote :

- La création de passages pour piétons là où les trottoirs font défaut,
- La limitation d'accès aux véhicules de plus de 3T5 (sauf en desserte locale)

D'autres aménagements sont également prévus :

- L'installation de radars préventifs (2 déjà installés et 2 en renfort).

Soyez attentifs à ce que ces radars préventifs ne se trouvent pas à la sortie d'un

tournant
ou trop proche d'un casse-vitesse ! Puisqu'ils servent non pas à sanctionner, mais bien à rappeler aux automobilistes leur vitesse, autant les positionner là où la vitesse pourrait être excessive !

La c- La création d'une bande cyclable suggérée tout au long de l'avenue.

Les cyclistes au quotidien sont nombreux à utiliser cet axe pour descendre sur Wavre en leur permettant d'éviter la chaussée de Huy et la N4.

Mais nous souhaiterions aller un cran plus loin :

Si le projet de la nouvelle clinique devient réalité, il est évident que l'avenue de Chéremont deviendra un axe encore plus privilégié pour s'y rendre. C'est donc aujourd'hui qu'il faut penser l'aménagement le plus dissuasif possible afin d'éviter que cette avenue ne devienne une autoroute périurbaine.

Avez-vous déjà pensé à cette échéance et si oui, que comptez vous mettre en place, en plus des aménagements actuels, pour garantir aux riverains de l'avenue de Chéremont, et de toutes les voiries contiguës, une tranquillité et une sécurité bien légitimes ?

Merci pour vos réponses

S.P.38

Questions d'actualité

Suppression d'un talus, avenue des Préas. (Jean Goossens)

À vendre dans un quartier résidentiel de Wavre : maison 4 façades avec vue sur la mer... heu non... avec vue sur l'autoroute !

Nous avons été interpellés récemment par une riveraine de l'avenue des Préas, qui a vu son environnement proche complètement ravagé par des travaux qui, nous le supposons, préfigure l'installation de panneaux antibruit le long de la E411.

Mais pourquoi fallait-il nettoyer jusqu'au bas du talus toute la végétation qui formait déjà en soi une protection contre les nuisances sonores d'une autoroute surchargée à certains moments de la journée ?

Merci pour votre réponse

Points urgents

S.P.37

Pôle Affaires générales - Service des Affaires juridiques - Intercommunales - Réseau d'Énergies de Wavre - Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2024 - Approbation du contenu des points inscrits à l'ordre du jour

Mesdames et Messieurs membres du Conseil,

Nous devons approuver l'Ordre du Jour de l'Assemblée générale du REW, en urgence. Cet Ordre du jour n'appelle pas, pour nous de commentaires, nous le voterons bien, mais, le Conseil Communal est aussi l'endroit où nous pouvons demander à nos représentants à l'AG de poser un certain nombre de questions auxquelles il est légitime d'avoir des réponses.

Alors même si nous savons que vous pourriez déjà nous apporter les réponses maintenant, nous aimerions respecter les procédures et nous aimerions que les représentants de la commune de Wavre à l'AG du REW interrogent les administrateurs sur le point trois de l'OJ, à savoir le rapport de gestion de l'Organe d'Administration.

En effet, dans ce rapport figurent des mentions qui nous ont surprises, je vous lis :

*« Les autres charges d'exploitations sont de 356.407,00 et se justifient comme suit : - Précompte immobilier et autres taxes : 53.568,74
- Loyer Ville non perçu en 2022 : 181.835,64
- Mises hors service sur investissement : 121.002,62 »*

et encore plus loin :

*« 10.5. Déclaration d'intérêts directs et indirects de nature patrimoniale des administrateurs
Une annexe reprend un extrait de délibération de l'organe d'administration du 13 mai 2024 décidant de porter à la connaissance de l'assemblée générale que la Ville de Wavre, actionnaire principale de REW, n'a pas payé le loyer des années 2022 et 2023 pour l'occupation de Halls détenus par le REW sur le site d'exploitation. Cette décision doit être portée à la connaissance et l'approbation de l'assemblée générale au sens des articles 6 :64 à 6 :66 du CSA. »*

Pouvez-vous demander de quels loyers il s'agit ? La Ville de Wavre n'honorerait pas ces baux ? Pouvez-vous porter à la connaissance des représentants de l'AG et par la même du Conseil communal de Wavre dans son entier, lesdits baux ?

Cette question pourra nous permettre, ensuite, de pouvoir poser la question à ce conseil du pourquoi la Ville de Wavre n'honore pas ces dettes envers une intercommunale de distribution d'électricité et de, le cas échéant, palier ce manque.

Je vous remercie pour votre attention.
